

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 10 octobre 2024 à 20h30

Étaient présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint du Maire,
- Mme Josiane GUITOU, 2^{ème} adjointe du Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3^{ème} adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale

A donné pouvoir :

- M. Christian DIAS DE SOUSA donne pouvoir à Mme Josiane GUITOU,

Excusés :

- M. François LE GOFF, Mme Sandrine FRAYSSE.

Mme Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2024](#)

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

[Rajout de 2 points à l'ordre du jour :](#)

- Exonération loyer logement,
- Choix du prestataire d'assurance

Devis changement tableau de commande de l'horloge.

Rapporteur : Mr le Maire

Pour : 12, contre : 1

Monsieur le Maire informe à son Conseil Municipal que le tableau de commande des cloches de l'église ne fonctionne plus à cause de sa vétusté et doit être remplacé.

Monsieur le Maire présente une offre de service de la société BODET pour une horloge de commande connectée ainsi qu'un contrat de service de commande à distance téléphonique automatisé de contrôle et de maintenance.

La société BODET propose un contrat de service qui prend effet à compter de la mise en service du système et pour une durée de 4 ans pour la somme de 730,80 € H.T., soit 876,96 € T.T.C par an avec la révision du prix.

DM amortissement pour la commune 2024, DM amortissement de subventions pour l'assainissement, DM achat panneaux de signalisation

Ces trois délibérations modificatives sont reportées au prochain conseil municipal.

Convention « fondation 30 millions d'amis ».

Rapporteur : Mr le Maire

Pour 11, contre : 2

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que la prolifération des chats libres pose de plus en plus de problème et que l'intervention de la municipalité semble nécessaire.

Monsieur le Maire présente une convention que la fondation 30 millions d'amis a mis en place avec les collectivités communales pour des campagnes de stérilisation de chat.

La fondation s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation sur la base de tarifs maximum suivant :

- 100 € pour les femelles,
- 120 € exceptionnellement pour les femelles gestantes,
- 80 € pour les mâles.

Monsieur le Maire propose de s'engager pour la stérilisation de 10 chats et de verser à la fondation la somme de 450 € avant le début des trappages.

Le Conseil Municipal valide cette proposition pour une campagne débutant à partir du 1^{er} janvier 2025, et de choisir la clinique vétérinaire OKIVET VALLDOR à Souillac.

Convention de mise à disposition de séparateurs de voies amovibles

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre d'implantation expérimentale d'îlots pour créer des chicanes sur la voie communale n°5 « Route impériale » et ceci dans le but de réduire la vitesse de circulation des automobiles et de renforcer la sécurité des usagers piétons. Après avoir contacté les services routiers du Département du Lot, une mise à disposition pour une durée de 1 mois à compter du 14 octobre jusqu'au 15 novembre 2024 de séparateurs modulaires de voies type K16, de mats supports acier et de lestes plateaux est possible. Pour cela il est nécessaire de passer une convention.

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que les ouvrages qui ont été identifiées :

- Centrale photovoltaïque au sol, sur les parcelles cadastrées ZK 63, ZK 76 (propriété de Ruelle B)
- Centrale photovoltaïque au sol, sur les parcelles cadastrées ZK 201, ZK 60, ZK 146, constituant une friche dont l'usage des sols est durablement artificialisé, pourrait être retenu comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol (zone de la gravière à Grézelade)
- Photovoltaïque sur le toit de l'atelier municipal, sur la parcelle cadastrée ZE 362,
- Photovoltaïque sur le toit du foyer rural sur la parcelle cadastrée B 591,
- Photovoltaïque sur le toit de la grange des associations sur la parcelle cadastrée B 1046.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.

Article 2 :

- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du département du Lot et amputation à l'EPCI CAUVALDOR et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord du Lot.

Devis décoration de Noël

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal d'acheter des guirlandes lumineuses supplémentaires pour mettre sur les candélabres de la traverse du bourg de Lanzaç.

Monsieur le Maire présente différents modèles de guirlandes proposées par la société DECOLUM Illuminations. Il est décidé de valider l'achat de 7 guirlandes d'un montant de 1552,50 € H.T.

Devis projecteurs restaurant communal

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité, les 2 projecteurs situés au restaurant « Trattoria da Mario » sont à remplacer par 2 projecteurs avec ampoule à LED et grille de protection pour un montant de 1296 € T.T.C.

Point projet cœur de village

Rapporteur : M. le Maire

Une visite a eu lieu sur le terrain avec les plans.

Une nouvelle présentation est faite pour la place de l'église.

Délibération exonération loyer logement

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe à son Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétiques de l'appartement de l'école ne seront pas réalisés avant l'hiver. Il propose de reconduire l'exonération de 2 mois de loyer pour la locataire pour les mois de décembre et janvier.

Les subventions sur ce dossier sont accordées et nous sommes en attente des courriers de confirmation par les divers organismes.

Délibération choix du prestataire d'assurance

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les contrats d'assurance de la commune arrivent à leur terme des 6 ans au 31/12/2024. Une consultation a été lancée auprès de différents organismes.

La commune a reçu 2 offres des compagnies d'assurances suivantes :

- 1ère offre : GROUPAMA

Pour véhicules, mission collaborateurs et assurances responsabilités pour un montant de 6468,74 €,

- 2ème offre : SMACL

Pour véhicules, mission collaborateurs et assurances responsabilités pour un montant de 8663,89 €.

Monsieur le Maire propose de retenir la compagnie d'assurance GROUPAMA D'OC.

Questions diverses :

- Un jeune couple est intéressé par la parcelle ZE 347 (à côté du cimetière) pour une superficie de 2358 m². Mr le Maire propose un prix de 20 € le m².

- M. Baptiste MAES demande à utiliser la salle des étourneaux pour pouvoir stocker du matériel commercial pour son activité professionnelle. Une convention d'utilisation sera signée avec un loyer de 50 € par mois,

- Les boîtes aux lettres de Cieurac et la Cabre haute sont désormais réouvertes suite à intervention de Mr le Maire auprès des services de LA POSTE. Un comptage des courriers déposé montre une faible utilisation de celles-ci ; une nouvelle période de contrôle sera mise en place ultérieurement, certainement fin d'année.

Fin de séance.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU